



**AN 2024
24-095**

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-QUATRE, le 11 décembre à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, M. Olivier CATTELAIN, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, Mme Françoise VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Myriam DARGENT, M. Thierry MONTANGERAND, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Sophie PRIMAS, procuration à M. Gilles LÉCOLE
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Virginie MEUNIER
Mme Nathalie COLAS, procuration à Mme Fabienne PAULIN
Mme Nadette PRUVOST, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
M. Philippe GARCIA, procuration à M. Jean-Yves SAUVÉ

Absent excusé :

Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

04/12/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	27
Votants	32

DATE D’AFFICHAGE :

04/12/2024

OBJET : CLARIFICATION DES 2 PÔLES DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE LE SPOT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles et notamment ses articles L.121-2 et L.221-1,

Vu le budget communal,

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2024

Application agréée E-legalite.com

Considérant que dans le cadre du renouvellement du label "Spot Information Jeunesse" (SIJ) et conformément aux recommandations d'Yvelines Info Jeunesse, il est essentiel de distinguer clairement les deux pôles d'activité proposés au sein de la structure 16-25 ans. Cette démarche vise à améliorer et clarifier l'offre destinée aux jeunes, tout en valorisant les services spécifiques proposés par la structure. Il est ainsi proposé de structurer les activités autour de deux pôles distincts, sous une appellation commune "Le Spot", avec deux dénominations ci-après différenciées, selon les activités.

Considérant que la dénomination Le Spot Animation concernerait le public 18-25 ans et inclurait toutes les activités liées aux sorties, ateliers et initiatives d'animation. Ce sera un espace d'engagement social et favorisant la dimension collective et créative des jeunes.

Considérant que la dénomination Le Spot Information Jeunesse (SIJ) représenterait l'accompagnement des jeunes en tant que Point Information Jeunesse (PIJ). Il s'agirait d'un espace dédié aux informations pratiques sur des thématiques comme l'emploi, la formation, la santé, et les projets internationaux, répondant ainsi aux besoins de 16-25 ans.

Considérant que ces deux dénominations permettraient de clarifier les deux pôles d'activité du Spot. Il est ainsi proposé de conserver "Le Spot" comme nom principal, tout en créant deux dénominations distinctes en fonction des services proposés. Vu le projet de clarification des deux pôles au sein de la structure le spot,

Considérant l'avis favorable et unanime de la commission Jeunesse et Emploi réunie le 5 décembre 2024,

Après avoir entendu l'exposé de M. Dimitri MENDY, Adjoint au Maire délégué à la Jeunesse et à l'Emploi,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 voix Pour),

- **ARTICLE UNIQUE : ACTER** la clarification des dénominations des deux pôles au sein de la structure Le Spot.



Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.

AUBERGENVILLE (Yvelines) Certifié exécutoire le présent acte transmis à M. le Sous-préfet le 18/12/2024 Et publié le 18/12/2024 Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville

